

méthode démonstrative et de la méthode intuitive. La maîtresse ménagère pourra, selon le cas, avoir recours soit à la forme intuitive soit à la forme expérimentale, introduisant ainsi dans son enseignement un élément de variété qui n'est pas à dédaigner.

METHODE INTUITIVE.

La Méthode Intuitive consiste à soumettre les objets à l'examen direct des organes des sens, spécialement de la vue, pour en faire jaillir des connaissances, développer les facultés morales et intellectuelles de l'élève. Cette méthode a surtout recours aux *leçons de choses* ; or les leçons de choses ont pour but de frapper le regard en mettant l'élève en face d'un objet, pour lui faire voir cet objet d'abord dans son ensemble, puis pour l'examiner dans tous ses détails, en faire saisir les diverses qualités, les propriétés, en faire trouver les usages, en un mot pour habituer l'élève à voir, à observer, à raisonner. L'Enseignement donné au moyen de la Méthode Intuitive sera vivant, intéressant si la maîtresse a soin de faire parler les élèves, si elle sait les amener à exprimer leurs idées sur l'objet de la leçon. La maîtresse exigera toujours des élèves des réponses simples, claires, précises, exprimées par une phrase complète.

La leçon de choses comprend une analyse, une décomposition de l'objet à étudier ; il faut examiner, puis décomposer l'objet en suivant un ordre logique. On va de l'extérieur à l'intérieur, du tout à ses parties, du connu à l'inconnu. Dans une leçon de choses il ne faut pas craindre les répétitions. Dans les explications et dans les interrogations la maîtresse doit procéder graduellement, passer du facile au difficile, du simple au composé. Pour réussir au moyen de cette méthode la maîtresse aura, en dehors des objets que peuvent lui fournir le musée scolaire et la maison même, une collection de travaux bien faits, destinés aux leçons de choses. A défaut de l'objet, la maîtresse fera toujours en sorte de montrer l'image à l'élève. Le tableau noir peut aussi dans certains cas suppléer à l'absence de l'objet ou permettre de représenter, l'une ou l'autre de ses parties, qu'il n'est pas toujours possible de séparer de l'objet lui-même.